



Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'orientations budgétaires 2026



Préambule.....	P. 2
Mise en place du programme politique.....	P. 2
Contexte budgétaire 2026.....	P. 3-7
Contexte CCAS	P. 3
Le Rôle du CCAS.....	P. 4
- Accueillir.....	P. 4
- Accompagner l’attribution de l’aide sociale légale	P. 4
- Aider aux démarches sociales et administratives.....	P. 5
- L’aide sociale facultative.....	P. 5
- Le service d’aide à domicile et le portage de repas.....	P. 5
- La santé et le handicap.....	P. 6
- Le programme de réussite éducative (PRE)	P. 7
- Le partenariat avec la Caisse d’allocations familiales	P. 7
- La cohésion sociale	P. 8
La rétrospective du budget principal et du budget annexe	P. 8
- Les faits marquants.....	P. 8-11
- Le budget principal	P. 12-15
- Le budget annexe	P. 15-18
- Le personnel	P. 18-19
Perspectives 2026	P. 19
- Logement et cohésion sociale	P. 19
- Domiciliation	P. 20
- Autonomie	P. 21
- Santé mentale-handicap et Programme de réussite éducative	P. 22
- Accompagnement social	P. 23

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

006-260600747-20260310-2026_01_01-DE
Reçu le 18/03/2026

2026

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, précise que, préalablement à l'examen du budget, le Président du CCAS présente au Conseil d'Administration un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Une présentation des grandes orientations est soumise au débat du Conseil d'Administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc. La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

La mise en place du programme politique

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement sociale dans la commune, en liaison étroite avec les institutions locales publiques et privées.

Il est un élément central de la politique sociale, de santé et de cohésion locale.

Véritable outil d'observation, générateur de lien et d'accompagnement, l'objectif de la mandature de faire de cet établissement un outil de transversalité, un moteur de cohésion, d'inclusion et de service de proximité.

De plus, dans le cadre des nouvelles orientations du département concernant la prise en charge des publics en perte d'autonomie, le CCAS a entrepris une démarche de labélisation pour devenir un relais « Maison Départementale de l'Autonomie ». (MDA). La MDA est un lieu unique où les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants peuvent accéder à l'information sur les dispositifs les concernant. Il est possible d'y déposer des demandes de prestations d'aide à l'autonomie.

LE CONTEXTE BUDGETAIRE 2026

L'élaboration du ROB puis du BP résultent de choix locaux mais aussi de décisions prises au niveau supra-communal, national voire européen.

1- Contexte Départemental

006-260600747-20260310-2026_01_01-DE
Le département des Alpes Maritimes est ses particularités :

- + d'1 million d'habitants répartis de manière hétérogène (80% sur le littoral)
- Une densité de population de 255 hab/km² contre 162 en PACA et 118 au niveau national
- Une population + âgée que celle nationale avec 30% de + de 60 ans (24.9% en France)
- Un taux de pauvreté de 16.2% contre 17% en PACA et 14,4% au niveau national
- 27.4% de familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté (37.5% au niveau national)
- Forte tension sur le marché de l'immobilier couplée à des ressources insuffisantes : mal logement, suroccupation, rupture d'hébergement...
- Une offre de logements sociaux qui ne correspond pas aux besoins
- Une progression de 26% des demandes de logement sociaux entre 2015 et 2021 avec un délai d'attribution de + de 25 mois (9% d'attributions/an)

2 - Contexte de Carros (en 2025)

- 2608 familles avec enfants contre 2237 en 2016
- 753 familles monoparentales
- 12% des assurés du régime général sans médecin traitant, soit 1277 personnes concernées.
- Des plus de 75 ans qui représentent 7% de la population : parmi eux, 206 de plus de 80 ans vivent seuls.

3 - Le contexte du CCAS

Le CCAS exerce des missions définies par le code de l'action sociale et des familles. Ces missions peuvent être obligatoires ou développées à titre volontariste ou stratégique.

Les Missions obligatoires assurées par le CCAS	Les missions facultatives assurées par le CCAS
L'instruction des demandes d'aide sociale légale	Les aides alimentaires
La domiciliation	Les aides financières diverses : coupons seniors, aide au permis, aide aux études...
La tenue d'un registre communal des personnes vulnérables ou en situation de fragilité	Le portage de repas aux seniors
L'analyse des besoins sociaux	Le service d'autonomie à domicile (SAD)
L'animation générale des actions de prévention et de développement social dans la commune	Le portage du programme de réussite éducative (PRE)
	Accueil spécifique : Santé -handicap
	Instruction familles/ rectorat
	Le portage d'un conseil local en santé mentale et des groupes de situations complexes (CLSM)
	Le pilotage de la cohésion sociale
	L'animation senior et intergénérationnelle
	La mise en œuvre et la gestion des logements temporaires (ALT) Accueil VIF
	Permanences de partenaires : CARSAT, AIR, Mutuelle communale

Un préalable : l'analyse des besoins sociaux de la commune (ABS)

AR Préfecture

Cette analyse est obligatoire à chaque début de mandat.

Recu le 18/03/2026

Elle a pour objectif de dresser une cartographie des besoins sociaux de la commune. Un cahier des charges de consultation sera élaboré au second trimestre 2026. Les résultats seront présentés lors d'un conseil d'administration de fin d'année 2026.

L'ABS est une démarche essentielle pour comprendre les attentes, les difficultés et les aspirations des populations du territoire de Carros. C'est un outil de développement social.

Cette démarche ponctuelle permettra de dresser les enjeux de l'action sociale pour les années à venir. Mais elle deviendra aussi un outil d'aide à la décision pour piloter et ajuster le projet social tout au long du mandat.

Positionnant le CCAS comme un acteur central de la coordination partenariale, l'ABS sert à définir des objectifs partagés pour des réponses sociales cohérentes et efficaces.

Ce pilotage stratégique lui permettra aussi de mobiliser les services de la ville et des partenaires et de communiquer sur ces priorités.

LE ROLE DU CCAS

Pilier de l'aide sociale, le CCAS s'assure que chaque personne bénéficie de l'aide à laquelle elle peut prétendre. Son rôle est d'orienter, recevoir, conseiller et accompagner le public dans le domaine des démarches sociales, mais aussi développer sur Carros, un rôle de coordination des différents acteurs dans le cadre de la montée en puissance de son action.

▪ Accueillir

L'accueil au CCAS doit garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer rapidement des conseils et une orientation adaptée.

En 2025 :

- **L'accueil physique** du matin sans rendez-vous : Ce sont **4800 passages** (50% de ce chiffre correspond à des personnes différentes) pour 65% de public féminin et 50% de personnes de plus de 60 ans.
- **L'accueil téléphonique** : ce sont **4700 personnes** pour des renseignements divers mais une nette progression pour des demandes de logement (16%) et de prise de rdv avec l'assistante sociale (19%) puis viennent ceux pour le service d'aide à domicile et portage des repas à domicile (20%). Les autres demandes se répartissent entre les demandes pour les permanences Mutuelle et CARSAT et les renseignements généraux comme l'animation, les documents officiels, les différents rendez-vous avec les services de la commune comme la Passerelle etc. ...

▪ Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale

Le CCAS assure l'aide au remplissage des dossiers dont il porte le suivi et transmet les dossiers aux instances chargées de statuer sur les demandes (CD, MSA, CAF, MDA, ...). Il réalise l'instruction des demandes d'aides sociales, assure la domiciliation et le suivi des personnes sans résidence stable, instruit les demandes de RSA et accompagne les bénéficiaires vers l'insertion sociale, voire professionnelle, instruit et accompagne les demandes de logement social ou d'hébergement d'urgence.

Au cours de l'année 2025, plus de 162 personnes (contre 157 en 2024) ont été accompagnées par l'assistante sociale et en moyenne plus de 10 rendez-vous en présentiel sont réalisés chaque semaine.

006-260600747-20260310-2026_01_01-DE

Reçu le 18/03/2026

Cette année, nous avons créé et mis en place un outil de suivi de demandes de rendez-vous avec l'assistante sociale pour chaque demande de rdv. Cela permet de constater que plus de 607 personnes sont en demande d'un rdv social, et que par mois nous avons plus de 50 demandes de rendez-vous.

L'une des missions du CCAS est l'instruction des dossiers d'aide sociale pour le placement en EHPAD. Dans ce cadre nous sommes amenés à réaliser des entretiens qui ne sont pas comptabilisés dans le cadre d'un accompagnement social. Cette mission est conduite par l'assistante sociale, qui instruit les demandes d'aide sociale et les obligations alimentaires.

Pour cette année 2025, nous avons instruit et suivi 19 dossiers d'aide sociale et 26 dossiers d'obligation alimentaire. Au total, nous avons suivi 45 dossiers et pour chaque d'entre eux, un entretien a été réalisé (au minimum). De plus, nous avons envoyé 34 enquêtes d'obligations alimentaires à d'autres CCAS, dans le cadre d'un dossier d'aide sociale, pour lesquels nous avons également un suivi. Nous constatons une augmentation de cette demande d'aide.

▪ Aide démarches sociales et administratives

Il s'agit d'aides apportées aux demandes qui concernent l'ouverture de droits sociaux (couverture complémentaire santé, RSA, MDA, CAF, APA, logement, domiciliation, aide sociale à l'hébergement, entre autres) ou une réorientation vers la maison France Services.

Un travail particulier de partenariat avec la métropole, le conseil départemental, la maison France services, les services de la commune notamment le CAJIP et le PRE et les associations, devra être réalisé dans le cadre de la politique de la ville au profit des habitants du quartier prioritaire dans l'attente de l'ABS.

Ainsi, au titre de l'année 2025 le CCAS a accordé 39 domiciliations, ce qui inclus les renouvellements. Nous constatons une augmentation par rapport à l'année précédente. En décembre de 2024 le nombre de domiciliations en cours était de 31.

Aussi, en 2025, en vue de la mise en place du règlement intérieur de la domiciliation au CCAS, nous avons pu résilier 96 domiciliations. Le motif principal c'était le non-renouvellement de la part du bénéficiaire. En ce qui concerne les refus de domiciliations, nous avons eu 18 refus, principalement, pour absence de liens avec la commune de Carros.

▪ Aide sociale facultative

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune en liaison étroite avec des institutions publiques ou privées (Semaine des seniors avec les traditionnels repas et distributions des colis de fin d'année, octobre rose, mutuelle communale, Pass' ton permis...).

Il intervient sous forme de prestations remboursables ou non, gère des logements temporaires.

Aussi, une des aides facultatives au CCAS est celle liée à la scolarité, pour les enfants carrossois scolarisés après la troisième. Cette aide varie en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants concernés par famille. Pour pouvoir en bénéficier, le dépôt de dossier est obligatoire auprès du CCAS. Ensuite, chaque dossier est évalué par l'assistante sociale du CCAS.

AR Prefecture

Un des axes majeurs du schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 est d'accélérer le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement en modernisant les outils des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAD).

Dans ce cadre, le département accompagne les SAD dans l'amélioration de la qualité de l'accompagnement notamment grâce à la plateforme numérique indispensables aux partages d'informations et d'échanges de tous les professionnels et de tous les usagers, en tant qu'acteurs de leurs parcours.

Conformément à ses compétences règlementaires, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes est fortement engagé en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, dans le cadre de sa politique de soutien au développement des Solidarités humaines.

Dans ce contexte, le Schéma Départemental de l'Autonomie 2022-2026, adopté par l'Assemblée départementale du 17 décembre 2021, fixe les orientations et les objectifs départementaux en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, avec une volonté sans faille de permettre à chacune et chacun, quelles que soient les difficultés, de trouver sur notre territoire les meilleures réponses à ses besoins et attentes.

Dans la perspective de l'accélération de l'accueil et de l'accompagnement et particulièrement sur son versant domiciliaire, le Schéma Départemental de l'Autonomie prévoit ainsi d'impulser, d'innover et d'accompagner la transformation de l'offre médico-sociale.

Le Conseil Départemental poursuit ainsi son engagement visant à dynamiser l'offre de service et la faire vivre sur l'ensemble du territoire, en donnant la possibilité à chacun de bénéficier d'une offre de services de qualité, adaptée à ses besoins spécifiques, quels que soient son niveau de dépendance et son lieu de domiciliation.

Le SAD s'inscrit sur 2 objectifs :

- L'accompagnement des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités
- L'intervention sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

- **Santé et handicap**

⇒ **Actions Santé et Handicap 2025**

Dans le cadre de sa politique de prévention, de promotion de la santé et de renforcement du lien social, le CCAS a déployé en 2025 une programmation d'actions partenariales à destination des seniors, des jeunes, des familles et des personnes en situation de handicap.

En septembre 2025, plusieurs actions autour du bien-être et de la solidarité ont été proposées en partenariat avec l'association Les Insatiables. Ces initiatives avaient pour objectif de sensibiliser les seniors aux liens entre nutrition et santé psychique. Participation à la journée bien être e la ville.

En octobre 2025, la Ville a poursuivi son engagement en faveur de la prévention santé et de l'activité physique avec une matinée sportive dédiée aux plus de 60 ans.

La manifestation « La vie n'a pas de prix, alors voyons la vie en rose » a renforcé la mobilisation autour d'Octobre Rose, à travers des animations sportives, participatives et caritatives. Parallèlement, le programme « Le bien-être est dans l'assiette », conduit avec Les Insatiables, a proposé des ateliers de sensibilisation nutritionnelle pour les seniors.

L'exposition-podcast « Santé mentale des jeunes : tête-à-tête », accueillie à la médiathèque, a permis de sensibiliser les adolescents et jeunes adultes aux enjeux de santé mentale.

Accueil du camion AUDIKA pour la prévention de l'audition, test gratuit sur la parvis du CCAS.

En novembre 2025, le CCAS a organisé le forum « Bien vivre sa retraite », réunissant 29 stands de partenaires. Cet événement a offert un lieu d'accueil et d'information et a proposé des consultations de prévention gratuites sur diverses thématiques : audition, vue, diabète, tension, nutrition, mémoire et équilibre.

Les actions de novembre ont également inclus des initiatives autour de l'inclusion et de l'intergénérationnel, avec le projet « La différence n'est pas sportive », proposant des initiations handisports pour les enfants, ainsi qu'une après-midi intergénérationnelle « Le partage n'a pas d'âge ».

En décembre 2025, l'accueil du camion relais ADELIS a permis de rapprocher l'information et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, notamment sur l'accès aux droits, au numérique, à l'emploi et à la vie sociale.

⇒ Le Programme de réussite éducative :

Le PRE est **un dispositif éducatif** destiné à **accompagner tous les enfants et jeunes (3-18 ans)** d'un territoire. C'est une **approche locale, globale** prenant en compte à la fois les **parcours individuels** de chacun ainsi que leur **singularité** ;

Le PRE est aussi **mobilisateur et acteur** au sein du territoire.

La scolarité, la santé, l'accès aux loisirs et à la culture, la parentalité sont ses principaux axes.

Il œuvre pour la dynamique partenariale locale en vue d'élaborer **une démarche commune et une réflexion collective** autour des enjeux éducatifs sociétaux.

En 2025 : **288 enfants** sont présents dans le dispositif réussite éducative (enfants bénéficiant de l'action du dispositif) dont **138 enfants** en parcours individualisés (suivi par un référent PRE).

Ces 138 enfants représentent 81 **familles**. (100 enfants habitants dans le QPJ et 38 hors QPV mais scolarisés en écoles en REP)

⇒ Partenariat avec la Caisse d'allocations familiales

Dans le cadre du travail en transversalité avec les acteurs du territoire le CCAS poursuivra son travail notamment en tant que chargé de coopération autour des thématiques logement, accès aux droits, insertion professionnelle et handicap dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG 2).

⇒ La cohésion sociale

De nombreuses actions ont pu être poursuivies et renforcées notamment le suivi de projets tels que « **Pass' ton permis** » et le développement des liens entre les différents partenaires locaux, favorisant ainsi une meilleure coordination et une plus grande efficacité dans l'accompagnement des habitants.

▪ En matière d'aide à destination des actifs

Le budget 2025 comme les années précédentes, prévoyait d'aider les familles qui se retrouvent en difficulté financière, ayant des retards de paiements de factures d'énergie, de loyers ou de cantine scolaire mais aussi des besoins pour s'alimenter. Ces aides sont accordées avec la participation des associations caritatives.

Au titre de l'exercice de 2025, le CCAS a accordé seulement 2 bons alimentaires. Chaque bon alimentaire a une valeur de 20€.

La baisse significative d'attribution en comparaison avec l'année de 2024 (4 bons), 2023 (13 bons alimentaires) et de 2022 (68 bons alimentaires) s'explique par la continuité d'un travail de mobilisation des dispositifs de droit commun plus efficaces en lien avec les associations caritatives carrossoises et la Maison des Solidarités Départementales.

▪ En matière d'aide aux études

Cette action, renouvelée chaque année, est très attendue par les familles, car elle représente une aide non négligeable.

En 2025, nous avons poursuivi la réception des dossiers par voie dématérialisée. Nous avons reçu et traité 68 dossiers, dont 92 enfants concernés. Au total, une aide de 7 596€ a été octroyée pour les enfants scolarisés après la troisième. En comparaison avec l'année précédente, nous avons constaté une légère augmentation dans le nombre d'enfants concernés par cette aide.

Pour 2026, nous accentuerons la communication et nous envisageons de communiquer auprès des différents Lycées.

▪ En matière de logements d'urgence

Le logement temporaire constitue un outil essentiel de lutte contre l'exclusion sociale (Loi du 7 juillet 1998). La commune de Carros poursuit ses efforts pour améliorer l'accès au logement des ménages sans domicile stable, qu'ils soient hébergés ou sans-abri, malgré une inadéquation persistante entre l'offre et la demande sur le territoire.

La commune est gestionnaire de quatre logements temporaires, permettant l'accueil d'un public dont la situation ne permet pas un relogement rapide et adapté dans le droit commun. Ces logements offrent aux familles un lieu transitoire, un tremplin dans leur parcours de vie, leur garantissant un environnement adapté et sécurisé en attendant une solution pérenne.

➤ **DIAGNOSTIC**

Depuis le **1^{er} janvier 2025**, il n'est plus possible de louer un logement ayant un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) classé G. Aussi, afin de répondre à la réglementation en vigueur, en lien avec le service du foncier, un DPE a été réalisé sur le logement dont la commune est propriétaire. Une demande de diagnostic a également été demandée à Côte d'Azur Habitat, ainsi qu'une étude de la mise en conformité électrique des logements.

➤ **CONVENTIONNEMENT
AR Préfecture**

Dans le cadre des Logements Temporaires, en 2025, ont été accueillies 7 personnes.
006-260600747-20260310-2026_01_01-DE
Recu le 18/03/2026
Soit, dans :

- o Le T1 sis 1, Place Capel : 1 personne.
 - 1 femme seule
- o Le T1 sis 7, impasse des Bruyères : 3 personnes.
 - 1 femme seule
 - 1 femme et 1 enfant.
- o Le T3, rue de la Beilouno : 4 personnes.
 - 1 femme et 3 enfants.
- o Le T3 sis 5, Ch. du Roure : 4 personnes.
 - 1 femme et 3 enfants.

En décembre 2025, le logement situé au T3, rue de la Beilouno, qui était vacant à cette période, a été attribué à l'épicerie sociale « Le Lien Carrossois », à la suite d'importants dégâts des eaux qu'elle avait subis. Afin d'assurer la continuité de l'offre de logement temporaire, la commune a mis à disposition du CCAS un nouveau logement de même superficie au 10, rue des Arbousiers, qui sera prochainement réaménagé pour accueillir des familles.

▪ **En matière de politique d'aide à domicile**

Le portage de repas à domicile

Ce service est indispensable pour les personnes fragiles résidentes sur la commune. Cette prestation répond à une réelle attente de la part des bénéficiaires. 3 options sont proposées : livraison le midi, le soir ou le midi et soir.

En 2025, le CCAS en partenariat avec la poste a livré **9 885 repas**

- Une moyenne de **26 repas par jour**,
- **Stabilisation** du nombre des repas servis/ 2024

En septembre 2025, une nouvelle grille tarifaire transmise par le prestataire de restauration présentait un coût de repas induisant une **baisse de dépenses de 5%**. Le CCAS a décidé de réajuster la tarification en appliquant une **réduction de 5%** sur le reste à charge des demandeurs.

Les repas ont été testés par 4 personnes du CCAS et il en ressort que la quantité est bien présente, la qualité aussi. Une remarque concernant le pain qui semble trop brioché

Service d'autonomie à domicile

En 2025, ce service a bénéficié à 57 personnes pour un total de près de 16 000 h (semaines et Weekend).

Les prises en charge APA en GIR 1 et 2 ont été favorisées.

▪ **En matière d'aide à l'accès à la culture, au sport, à la santé et aux loisirs**

Une action est consacrée aux seniors carrossois pour les aider à s'entretenir physiquement et à lutter contre l'isolement. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la prévention santé.

AR Prefecture

Dans la mesure où la santé mentale a un impact sur la santé physique et inversement, l'incitation à la pratique d'activités sportives, l'ouverture à la culture et/ou aux activités de loisirs permette de prévenir certains risques souvent repérés chez les séniors. En effet, les personnes âgées peuvent présenter des facteurs de stress courants à toutes les personnes, mais également des facteurs de stress qui sont plus communs à un stade ultérieur de la vie, comme une perte de capacités et une baisse des aptitudes. Depuis quelques années, de plus en plus de séniors carrosois sont touchés.

En 2025 le CCAS a décidé de modifier le calcul d'attribution de l'aide afin d'en faire profiter un plus grand nombre. La volonté municipale étant de faciliter l'inscription des retraités aux activités des associations sportives, culturelles et de loisirs carrosoises (hors activités proposées par les services municipaux) les critères d'attributions sont les suivants : être retraité(e), être Carrosois(e) et s'inscrire à une activité sportive, culturelle ou de loisirs carrosoise (hors activités proposées par les services municipaux).

Le quotient familial se calcule désormais sur la base des revenus annuels divisés par le nombre de parts inscrit sur l'avis d'imposition des bénéficiaires. Le coupon sénior est plafonné à 2 adhésions par personne, plafonné à 50% du montant de chaque cotisation, le montant attribué ne peut pas être supérieur à 65 euros par personne et par activité.

Ainsi pour 2025, 11 bénéficiaires en ont fait la demande. Une personne avait des revenus trop élevés. Les 10 personnes pouvant prétendre à l'aide se sont partagées 505 €.

▪ Animation pour les Séniors

Depuis la fin de l'année 2015, le CCAS organise avec le soutien du conseil Départemental des actions diverses telles que : Danse avec les Séniors, spectacles de Comédies Musicales, de chanteurs célèbres... Ces manifestations rencontrent une bonne adhésion de la part des Séniors **avec plus de 220 personnes sur 2025**

Différentes actions ont été proposées aux seniors :

- Le CCAS profite activement du partenariat avec le Département et la Métropole autour de l'opération "Séniors en action". Des sorties à des concerts/spectacles (Tribute Johnny Halliday, Balavoine, Queens ... environ 150 personnes) C PAS CLASSIQUE à la salle Juliette Gréco (70 personnes)
- Le CCAS propose aussi ses propres sorties journées comme l'Italie ou Monaco (100 personnes) transport/visites et restaurant inclus avec un tarif raisonnable inférieur aux dépenses.
- Concentrées notamment sur le dernier trimestre 2024 du fait de l'arrivée en juin de la coordinatrice santé/handicap, avec 3 actions proposées par le CCAS sur la semaine bleue et 5 ateliers de Nutritions, informatique, marche nordique, ateliers Cuisine en partenariat avec ASEPT PACA (52 personnes). Il a aussi été organisé des dépistages auditifs avec AUDIKA, partenaire local, sur 2 journées juin et novembre pour 48 personnes. La deuxième journée était aussi ouverte aux enfants.
- Les repas animés pour les aînés (+ de 67 ans) avec 775 repas servis à table sur 5 jours. et 426 plateaux repas livrés le samedi.
- Les 1200 colis de Noël (+ de 72 ans)

AR Prefecture

▪ La mutuelle communale

006-260600747-20260310-2026_01_01-DE

Recu le 18/03/2026

Depuis juin 2021, le CCAS, met à la disposition des locaux à « Mut' Com », une demi-journée par semaine, pour proposer aux carrossiers et aux travailleurs carrossois une mutuelle communale.

En 2025 : 70 adhésions pour 98 devis supplémentaires ont été signés (71 en 2024).

Les demandes de rendez-vous sont en constante progression.

Depuis le début de l'opération nous comptons un total de 500 personnes couvertes à Carros.

▪ Pass' Ton permis

Le permis de conduire constitue, aujourd'hui, un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, notamment, et ce de manière particulièrement prégnante dans les communes où le maillage de transport en commun reste perfectible ; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis).

Néanmoins, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes de 17 à 25 ans (moins de 26 ans) au permis de conduire, la ville de Carros a décidé de mettre en place un dispositif dénommé « PASS' TON PERMIS »,

La participation du CCAS de Carros dans la limite de 500€ par attributaire, cumulable avec d'autres aides existantes, pour être versée à l'auto-école sur présentation de justificatif, doit faire l'objet d'un échange citoyen formalisé par la présente convention. C'est-à-dire que le CCAS apporte un soutien financier à des jeunes qui souhaitent passer leur permis en contrepartie d'heures de bénévolat sur le territoire communal.

En 2025, 2 jeunes (7 en 2024) ont bénéficié de ce dispositif pour une aide globale de 1000€. Leur bénévolat a pu être réalisé grâce à la participation des services municipaux de la commune de Carros :

- 1 jeunes au service Ressource
- 1 jeunes a été accueilli au service culturel.

2- Le budget principal :

En 2026, le centre communal d'action sociale souhaite reconduire l'ensemble des dispositifs ci-énoncés. Pour y parvenir, le centre communal d'action social a établi les projections 2026 ainsi que la présentation synthétique des comptes 2025 de son budget principal comme suit :

Dépenses : AR Prefecture

005-260600747-20260310-2026-01-01-DE
Reçu le 18/03/2026

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP2025	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	280 525 €	221 721 €	291 495 €
012	Charges de personnel	350 740 €	353 740 €	394 718 €
65	Autres charges de gestion courante	374 620 €	363 727 €	139 278 €
Total des dépenses de gestion courante		1 005 885 €	939 189 €	825 491 €
67	Charges exceptionnelles	500 €	0	500 €
68	Dotations semi-budgétaires	1 000 €	390 €	1 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 007 385 €	939 578 €	826 991 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 593 €	4 860 €	8 986 €
Total des dépenses d'ordre		5 593 €	4 860 €	8 986 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 012 978 €	944 439 €	835 977 €

Recettes :

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP2025	CA 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	1 585 €	2 074 €	8 995 €
70	Produits services, ventes diverses	75 000 €	80 421 €	75 000 €
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	605 424 €	643 898 €	501 196 €
75	Autres produits de gestion courante	138 960 €	142 864 €	138 960 €
Total des recettes de gestion courante		820 969 €	869 257 €	719 151 €
77	Produits exceptionnels			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		820 969 €	869 257 €	719 151 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE DE FONCTIONNEMENT		820 969 €	869 257 €	719 151 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	192 009 €	192 009 €	116 826 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 012 978 €	1 061 265 €	835 977 €

• **Les dépenses de fonctionnement**

AR Préfecture

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 17.5 % par rapport au budget actualisé 2025.

Reçu le 18/03/2026

Les charges à caractère général seront dues entre autres :

- Les frais de portage des repas dont le coût se stabilisera en 2026 à 110K€,
- Le repas de la nouvelle année et la distribution des colis de Noël réservés aux aînés de la commune, ainsi que les animations s'y afférentes pour un montant global de 86 K€,
- Les loyers payés à CAH pour le parc des logements d'urgence (16K€),
- Les factures de fluides en eau électricité et gaz pour les logements d'urgence un total de 9K€ et 4 K€ pour les frais de télécommunication,
- La poursuite et le développement de l'opération Pass' ton permis ainsi que la nouvelle prise en charge des honoraires des spécialistes médicaux dans le cadre du programme de réussite éducative pour 16K€ (Psychologue, neuropsychologue, psychomoteur...)
- Un volet formation de 2K€ à destination des agents, dans les domaines de la santé et du handicap, du programme de réussite éducative, formation aux premiers secours en santé mentale.
- Participation au pacte de solidarité pour 10K€
- Une ligne transport dédiée aux locations de bus pour les sorties avec un fort accent pour les seniors (4K€),
- L'organisation des échanges seniors dans le cadre du jumelage, nouvelle action 2026 estimée à 4.1K€.
- La réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux par un cabinet externe pour 10k€

Le chapitre « 65- Autres charges de gestion courante » porte l'ensemble des participations de gestion courante

Cette enveloppe permettra de financer

- Les activités du programme de réussite éducative pour 82K€.
- 5 K€ pour les secours d'urgence
- Accompagner les seniors et les familles les plus démunis pour un montant global de 12,3K€ intégrant le versement de coupons loisirs seniors, les aides à la scolarité ou encore les bons aliments. Enfin,
- Le centre communal d'action sociale versera également une subvention d'équilibre de 39K€ au budget annexe du SAD au lieu de 213K€ en 2025 car excédent budgétaire sur le SAD de 140K€

Enfin, afin de s'imprégner des bonnes pratiques au travers des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes portées sur le budget principal de la commune, et dans une démarche de qualité comptable, les dépenses de fonctionnement intégreront en 2026, une enveloppe pour les admissions en non-valeur de 800€, en concertation avec les services du centre de gestion comptable de Cagnes sur Mer, pour les créances qui sont devenues complètement irrécouvrables compte tenu de la situation du tiers (décès, défaillance...). Vient aussi s'adjoindre une provision pour créances douteuses de 0.8K€, pour les créances de plus de 2 ans dont la récupération semble aussi compromise.

Le chapitre 012 : une hausse de 41K € qui s'explique par :

- Les salaires sur année pleine de la référente administrative et financière et de la référente parcours du PRE

• **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à hauteur de 836K€ avec en prévision :
Reçu le 18/03/2026

- La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune qui devrait tendre vers 458K€ (562K€ en 2025), un soutien incontestable de la commune de Carros, dans le développement des activités du CCAS, en baisse due au report excédentaire de 2025 de 117K €
- Le remboursement de la commune des actions du programme de réussite éducative pour 133K€,
- La facturation aux usagers pour le portage des repas : 70K€
- Les revenus locatifs pour la mise à disposition des locaux à la mutuelle communale (0,9K€) mais aussi les loyers pour les 4 hébergements temporaires : 5K€,
- La subvention accordée par l'Agence Régionale de Santé, pour le financement de recrutement du coordinateur pour 14K€ et la reconduction de la convention logement avec l'état qui contribue à hauteur de 14K€ et la participation de la CAF dans le cadre du dispositif « Fonds publics et territoires » pour 15K€ pour la coordination et le pilotage de l'accueil spécifique dans les établissements de jeunes enfants et les accueils de loisirs.,
- Les remboursements de la participation ouvrière des tickets restaurant (1,5K€).

A noter que par mesure de prudence, le centre communal d'action sociale n'a pas inscrit par anticipation des recettes pour les éventuels remboursements de charges sociales constitués essentiellement des indemnités journalières de la CNP pour les agents en maladie, maternité et accident du travail. Elles pourront faire l'objet d'une ouverture de crédits en cours d'année par le biais d'une décision modificative.

▪ **Les investissements**

Quelques investissements sont prévus pour 2026, afin :

- D'équiper le CCAS d'un minibus ou véhicule 7 places pour faciliter le transport des seniors : 30KE,
- De se doter d'un volet de 12K€ pour des travaux de réaménagement des locaux du CCAS et d'achats de mobiliers.
- D'équiper en mobiliers les logements d'urgence

▪ **Les éléments de rémunération (en €)**

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL	350 740	353 741	394 718
Dont rémunération principale	200 493	165 629	184 532
Dont primes et indemnités	36 316	79 103	88 132
Dont charges sociales	108 575	102 996	114 744
Dont autres (médecine travail, Tickets restaurants...	5 336	5665	6950

AR Prefecture

006-26060177-2026-01-2026-01-02-VF
Reçu le 18/03/2026

Le budget annexe du Service d'Autonomie A Domicile (SAD)

Pour assurer ses missions, les projections 2026 ainsi que la présentation synthétique des comptes 2025 du budget annexe du Service d'Autonomie à Domicile sont les suivantes :

Dépenses :

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	7200 €	4 015 €	7 700 €
012	Charges de personnel	380 280 €	314 809 €	313 376 €
016	Charges de structures	54 100 €	38 800 €	50 100 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		441 580 €	357 624 €	371 176 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €		0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €		0 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0 €		0 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE DE FONCTIONNEMENT		441 580 €	357 624 €	371 176 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	13 255 €	13255 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		454 835 €	370 879 €	371 176 €

Recettes :

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
017	Produits de la tarification	150 000 €	196 670 €	160 000 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	303 035 €	311 470 €	70 358 €
019	Autres produits	1 800 €	1 757 €	1 800 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		454 835 €	509 897 €	232 159 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0 €	0	0 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE DE FONCTIONNEMENT		454 835 €	509 897 €	232 159 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	75 921 €	139 017 €	139 017 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE DE FONCTIONNEMENT		655 700 €	648 914 €	371 176 €

- **Les dépenses de fonctionnement**

Sur le chapitre 011, on retrouve essentiellement les charges à caractère général qui seront ramenées à 7,7K€ pour financer les achats d'EPI des aides à domicile (0.5K€), le remboursement des frais de déplacement des agents qui se rendent chez les bénéficiaires avec leurs véhicules (3,5K€), les abonnements téléphoniques (1,7K€) et les achats de carburants pour les deux véhicules de service (1,5K€). L'évaluation externe du CCAS est décalée sur 2027

AR Préfecture
006-260600747-20260310-2026_01_01-DE
CNRACL et embauche d'un(e) référent-e SAD pour 9/12e
Reçu le 18/03/2026

Les charges de personnel 2026 dont l'estimation est projetée à 314K€, intégreront comme sur le budget principal du CCAS, l'ensemble des mesures réglementaires (augmentation de + 3 % des cotisations

Les charges de structure comptabilisées au chapitre 016 (50K€) devraient tendre à la hausse avec une augmentation de +12K€ par rapport au compte administratif 2025 pour venir absorber une régularisation importante attendue sur les cotisations des primes d'assurances pour risques statutaires.

Pour le reste pas d'évolution substantielle par comparaison à l'exercice précédent : le chapitre « 016 » financera, Les autres assurances (transport et assurance civile) pour 3KE, les éventuelles réparations sur les véhicules du service d'aides à domicile, les frais de formation du personnel notamment aux premiers secours et aux habilitations électriques et travail en hauteur (4,5K€).

Par ailleurs, l'établissement se dote toujours d'une enveloppe pour régulariser si nécessaire un trop perçu sur les exercices précédents (4K€).

Enfin, les charges de structures intégreront non seulement les amortissements pour l'achat de la télégestion (1,8K€) mais aussi comme sur le budget principal, le budget annexe comprendra en 2026 une enveloppe pour les admissions en non-valeur de 800€ pour les créances qui sont devenues complètement irrécouvrables compte tenu de la situation du tiers (décès, défaillance...) et une provision pour créances douteuses de 800€, pour les créances de plus de 2 ans dont la récupération semble aussi compromise.

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes 2026 seront estimées avec prudence

Les recettes réelles de fonctionnement seront composées essentiellement, comme les exercices précédents :

- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal du CCAS : 39K€, au lieu de 273 K€ car le SAD réalise un résultat excédentaire de 140 K € en 2025 et l'embauche d'un responsable du Sad à compter du 1^{er} avril 26.
- Des participations du Conseil Départemental 06 pour l'ensemble des aides à la personne (allocation pour personne dépendante, prestation compensatoire handicap...) mais aussi pour le financement de l'instruction des dossiers pour les maisons de retraite, les aides ménagères ou les foyers d'hébergement (140K€), auxquelles vient s'adjoindre une recette de 20K€ complémentaire à la suite de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental 06,
- Des recettes usagers pour les prestations d'aide à domicile (28K€) qui ont été ajustées sur la base des consommations réelles 2025,
- De la reprise de subvention d'investissement du CCAS pour le financement du logiciel de télégestion : 1,8K.

Les recettes de fonctionnement n'intègrent pas, compte tenu de leur caractère incertain, des versements de la Carsat et de la CNRACL pour les prestations d'aide à domicile ou encore des remboursements des indemnités journalières de la CPAM et la CNP pour les agents en maladie, maternité ou accident du travail du service d'aide à domicile

AR Prefecture

006 260310747-20260310-2026_01-DE
Reçu le 18/03/2026

Evolution de la masse salariale (en €)

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	380 280	314 809	313 376
Dont rémunération principale	212 014	190 185	188 204
Dont primes et indemnités	74 896	69 610	49 303
Dont charges sociales	73 434	34 088	52 899
Dont autres (médecine travail, Tickets restaurants...	19 336	20 297	22 970

▪ Investissement

A noter qu'en 2026, le budget annexe intégrera uniquement une enveloppe de 1035€ pour des équipements mobiliers éventuels, l'équipement en télégestion ayant été finalisé en 2025.

Le personnel

▪ La poursuite de la structuration du CCAS

L'évolution de la masse salariale 2026 correspond à la nécessaire poursuite de la restructuration du service afin d'accompagner sa montée en puissance. De plus, cette évolution est également liée au recrutement d'un référent de parcours PRE (arrivée en novembre 2025) à 80% et d'un référent administratif et financier à 70%.

Deux recrutements sont aussi prévus pour remplacer le référent (e) cohésion sociale et logement et le référent (e) SAD.

Au-delà de l'attribution d'une subvention annuelle et afin de permettre au CCAS d'assurer pleinement ses missions, la Commune de CARROS apporte également divers concours et services permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et la gestion des moyens respectifs, tout en garantissant la cohérence globale du fonctionnement des services de l'action sociale.

AR Prefecture

067260600747-20260310-2026/01291 - DE
Reçu le 18/03/2026

Direction	Service	N° Poste	Titulaires ou Contractuels	Intitulé du poste	Cadre d'emplois du poste	Filière statutaire	Emplois budgétaires
CCAS	Administration générale	37	Titulaire	Directeur CCAS	Attachés territoriaux	Administrative	1
		30	Titulaire	Assistante administrative - Accueil du CCAS	Adjoint administratifs territoriaux	Administrative	1
		39	Contractuel	Coordinateur Santé-Handicap	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Médico-sociale	1
				Référent des actions de cohésion sociale et du logement	Rédacteur territoriaux	Médico-sociale	1
		34	Contractuel	Coordinateur du PRE	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Médico-sociale	1
		33	Contractuel	Référent de parcours PRE	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Médico-sociale	1
		29	Contractuel	Assistante sociale	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Médico-sociale	1
		35	Titulaire	Référent administratif et financier	Adjoint administratifs territoriaux	Administrative	1
				Référent SAD	Adjoint administratifs territoriaux	Administrative	1
	Aide à domicile	1	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
		7	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
		38	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
				Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	
		10	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
		40	Contractuel	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
		14	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
		15	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
		16	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
		18	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1
		31	Titulaire	Aide à domicile	Agents sociaux territoriaux	Médico-sociale	1

Effectifs projetés au 31.12.2025 :

- 9 agents, correspondant à 8.2 Equivalents Temps Pleins sur le budget principal du CCAS dont un agent (1 ETP) en maladie Longue durée.
- 9 agents, correspondant à 7.7 Equivalents Temps Pleins sur le budget annexe du SAD
- *L'analyse des effectifs*

➤ *Par statut*

	2022	2023	2024	2025
<i>Catégorie A</i>	1	2,06	2,69	1
<i>Catégorie B</i>	0	1,03	2,69	4
<i>Catégorie C</i>	14,57	11,34	8,07	13

➤ Par filière en % AR Préfecture							
006-26060747-20260319-2026_01-01-DE- Reçu le 18/03/2026	Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	2024	2023	2022
		2025	2025	2025			
	Administrative	17	0	17	21	25	13
	Médico- sociale	44	39	83	79	75	87
	Total	61	39		100	100	100

➤ Par temps de travail

Nombre d'agents	Temps complet	Temps non complet
Femmes	4	12
Hommes	1	1

Durée effective du travail

Les agents du CCAS à temps complet travaillent sur une base de 1607 heure annuelle.

LES PERSPECTIVES 2026

Agir collectivement de façon coordonnée est un facteur de lien, de clarification et d'efficacité du service public. C'est pourquoi le CCAS a pour objectif de devenir levier de valorisation, la centralité de participation et d'échange en matière sociale.

➤ Réaliser une Analyse des Besoins Sociaux.

Résultats attendus pour fin novembre 2026. Cette ABS servira d'outils de planifications des actions du CCAS à partir 2027.

➤ En matière de cohésion sociale et de logement

- Logements temporaires :

Depuis novembre 2022, le CCAS gère quatre logements temporaires, qui ont permis d'accompagner plus de huit familles et personnes en difficultés. Ces différents accueils ont mis en évidence un point important : le manque de réponses adaptées en matière de relogement et l'absence de suivi individualisé avec un projet personnalisé permettant d'orienter au mieux les familles.

La priorité sera de définir et mettre en place un parcours d'accompagnement adapté, visant à prévenir les situations de rupture et à apporter des solutions concrètes aux familles accompagnées. Ce travail nécessitera la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire et placera les familles au cœur de leur accompagnement, afin qu'elles deviennent actrices de leur parcours de vie.

Ce parcours permettra également de valoriser les compétences des familles et de soutenir leurs projets de recherche de logement, en favorisant leur autonomie et en consolidant leur insertion sociale et résidentielle.

- Le logement social

Pour 2026, la priorité sera de maintenir la qualité d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des personnes reçues. Les formations des professionnels seront poursuivies afin de renforcer leurs connaissances sur les différents dispositifs et d'apporter des informations précises et adaptées aux problématiques rencontrées par les usagers.

Pour les situations nécessitant une demande particulière ou présentant des difficultés administratives et sociales, les temps de permanence pourront se poursuivre afin d'assurer un suivi adapté et personnalisé.

Pour 2026, l'objectif sera de :

- Définir un parcours d'accompagnement personnalisé en lien avec les travailleurs sociaux de secteur, le CCAS et les bailleurs, afin d'assurer un suivi complet et adapté aux familles.
- Poursuivre l'aménagement et l'amélioration des logements pour garantir un cadre de vie sécurisé et confortable.

Ces actions visent à renforcer le rôle du logement temporaire comme un véritable levier d'insertion et de stabilisation sociale pour les ménages les plus vulnérables

- Domiciliation :

L'une des missions obligatoires d'un CCAS est de procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable qui doivent effectuer une demande en ce sens et qui doivent présenter un lien avec la commune.

Pour 2026 : favoriser l'accompagnement des personnes vers des dispositifs de droits communs aux logements.

- La cohésion sociale :

Le lien avec les partenaires et les projets transversaux sont des missions essentielles pour un CCAS, qui se place comme un chef d'orchestre d'actions sur le territoire. : organisation de forum, d'ateliers, de conférences....

Une coordinatrice a été recrutée sur un mi-temps pour développer et coordonner et animer les projets à venir tant en interne qu'avec nos partenaires.

Pour l'année 2026, nous souhaitons maintenir les actions déjà mises en place tout en développant le partenariat avec les services de proximité afin d'apporter une réponse plus juste et adaptée aux besoins de la population. L'objectif reste de :



- Mieux connaître les besoins pour mieux y répondre
- Offrir une meilleure lisibilité des actions et services
- Poursuivre le travail autour de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et d'autres dossiers stratégiques

En lien avec la cheffe de projet politique de la ville, les bailleurs sociaux et les services municipaux, le suivi des projets ville « citoyenneté et lien social » continuera d'être un axe majeur, tout comme la coordination des conventions associatives et des dossiers thématiques décidés annuellement par les instances de pilotage.

Ainsi, la politique de transversalité et la mise en réseau de tous les partenaires restent au cœur de notre stratégie pour un service public plus efficace, cohérent et proche des habitants.

L'ABS et le plan d'actions qui en découlera, viendront nourrir ces missions.

➤ **En matière d'autonomie : Labélisation « Relais Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) »**

Dans un contexte national où en 2025, près de 23 millions de personnes auront plus de 60 ans. Le vieillissement de la population entraînera une hausse massive des besoins d'aide à l'autonomie : près de 3 millions de personnes pourraient être concernés en France.

Le CCAS poursuivra et développera ses actions de formation pour 3 agents dans le but d'obtenir cette labélisation pour octobre 2026

Un relais MDA c'est quoi ?

La mission du **Relais MDA** labellisé consiste à assurer un **accueil physique de premier niveau**, individualisé et personnalisé, à destination :

Des personnes âgées / personnes en situation de handicap (adultes et enfants) /de leurs proches aidants / des professionnels médico-sociaux et sanitaires.

Cet accueil vise à :

- Favoriser l'accès aux droits et aux aides,
- Accompagner les démarches administratives,
- Soutenir les personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.
- Accompagner au dépôt des dossiers en ligne.

L'accueil repose sur une **écoute active**, permettant :

- À la personne d'exprimer ses besoins,
- D'analyser l'ensemble des informations reçues,
- D'affiner la connaissance de la situation
- D'identifier le niveau d'intervention approprié.

L'information délivrée par le Relais MDA labellisé doit garantir :

- L'exercice d'un **libre choix** parmi l'offre de services,
- Le maintien de la personne comme **actrice de son projet**
- La participation à son autonomie.

AR Prefecture

006-260600747-20260310-2026_01_01-DE

Reçu le 18/03/2026

➤ En matière de santé mentale - handicap et PRE (réussite éducative)

○ Santé mentale

Pour 2026, les perspectives en matière de santé mentale visent à maintenir et renforcer les actions déjà engagées, en mettant en avant des initiatives phares et à fort impact :

- La Semaine d'information en santé mentale
- La Journée mondiale de la santé mentale

Nous poursuivrons également notre participation aux différentes formations et séminaires proposés par les partenaires du territoire, afin de rester toujours informés des dispositifs existants et des bonnes pratiques dans ce domaine.

- Mise en place du groupe des situations complexes

○ Formation premiers secours en santé mentale et labellisation S3A

Pour 2026, nous souhaitons nous former aux premiers secours en santé mentale. Cette démarche débutera avec la coordinatrice santé/handicap, avant d'être développée auprès de l'ensemble des agents du CCAS.

L'objectif est d'obtenir, à terme (27-28), la labellisation **S3A** – Accueil, Accompagnement et Accessibilité, dont le but est de rendre la société accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et l'espace, ou des difficultés avec l'écrit.

Cette formation et cette labellisation permettront de renforcer la qualité de notre accompagnement et d'assurer un accueil plus adapté et inclusif pour tous les usagers.

○ Handicap

Concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la labellisation du CCAS en tant que relais Maison de l'Autonomie (MDA) permettra d'apporter un service de proximité aux usagers, répondant à des besoins spécifiques en matière d'accompagnement, d'information et d'orientation.

Pour l'année 2026, les priorités seront :

- Poursuivre la formation des agents par la MDA afin de renforcer leurs compétences.
- Proposer un projet en adéquation avec les besoins du territoire, ouvrant ainsi la prestation d'accueil et d'information de niveau 1 pour les personnes en situation de handicap. Lien avec IME à concrétiser.
- Maintenir et développer des actions de sensibilisation et de prévention, en lien avec les partenaires locaux tels que le relais Adelis, la Mutualité Française ou le Pôle Ressource Handicap.
- Création du protocole accueil spécifique (service enfance, PRE et CCAS)

Concernant le volet accueil spécifique, la priorité sera de créer un groupe de travail dédié à la construction du protocole d'accueil spécifique. Ce groupe permettra aux animateurs du périscolaire et

de l'extrascolaire de solliciter la coordinatrice accueil spécifique pour bénéficier d'un soutien dans leurs pratiques professionnelles et d'outils adaptés afin d'accompagner au mieux les enfants accueillis.

006-260600747-20260310-2026_01_01-DE
Reçu le 18/03/2026

Ce travail aura également pour objectif d'impliquer les parents dans cette démarche, afin de renforcer la collaboration et la cohérence dans l'accompagnement des enfants.

- **Programme de réussite éducative (PRE)**

L'objectif sera de stabiliser l'équipe en place afin de pérenniser les partenariats et nos actions Pour :

- Mieux connaître les besoins pour mieux y répondre
- Offrir une meilleure lisibilité des actions proposées
- Favoriser les complémentarités entre partenaires
- Participer au groupe des situations complexes dans le cadre du CLSM

- **Le Service d'Autonomie à Domicile (SAD)**

- Mise en place de la télégestion
- Continuer le développement des actions inscrites dans le contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) adopté en 2025

➤ **En matière d'accompagnement social et les aides facultatives**

Le CCAS travaille avec des partenaires sociaux essentiels dont les principaux sont : le département, la caisse d'allocations familiales, la CARSAT, la sécurité sociale, la métropole, la MSA, les caisses de retraites complémentaires (AGIRC-ARCCO...), les tribunaux, la gendarmerie, les 4 associations caritatives de Carros et la Maison des Solidarités Départementales.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'aide facultative de l'attribution de bons alimentaires, nous souhaitons, également, mettre en place une procédure afin de clarifier les conditions d'accès et les critères pour pouvoir en bénéficier.

- Etablir une procédure pour l'attribution des bons alimentaires
- Etablir une procédure pour les attributions des autres aides facultatives

➤ **En matière d'animation :** Développer des animations et sorties

- Séniors

Pour 2026, l'objectif est de proposer 2 animations par trimestre. L'achat d'un véhicule est prévu.

- Intergénérationnel

Pour 2026, 2 actions seront proposées avec l'idée du **parrainage** : 1 sénior un jeune du PRE et/ou CME.

AR Prefecture

En conclusion
06-20260310-2026_01_01-DE
Reçu le 18/03/2026

Les inquiétudes sur la cohésion sociale prennent avec les crises économiques récentes une ampleur particulière. Outre la montée des inégalités, de nombreuses lignes de fracture affaiblissent le ciment de la société travaillée par l'individualisme. Face à cette situation, les pouvoirs publics demeurent en première ligne.

L'Analyse des Besoins Sociaux représente une réelle opportunité de décrire, de comprendre les enjeux du territoire, de les partager et prévoir un véritable plan d'actions avec tous les acteurs.

C'est en ce sens que notre ambition est de placer le CCAS de Carros au cœur de la proximité en lui donnant les moyens de mener une action de coordination des différents partenaires en vue de jouer la complémentarité en réponse à des besoins qui seront identifiés.

IMPORTANT

Ce débat a pour but de fixer les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Tous les chiffres portés dans ce rapport, n'ont à ce jour qu'une valeur indicative et devront être confirmés lors du vote du budget primitif 2026 du 1^{er} CA du prochain mandat.